

Règlement du « Championnat de l'Estuaire de la Gironde »

I. Préambule

Le championnat de l'Estuaire de la Gironde est une compétition organisée par les clubs suivants :

- CNV (Le Verdon)
- RR (Royan)
- VCNP (Pauillac)
- BN (Blaye)
- CNB (Bourg sur Gironde)
- CNL (Saint-Loubès)
- CVL (Lormont).

Chaque club concerné est l'organisateur d'une ou plusieurs épreuves coordonnées dans le cadre du calendrier du « championnat de l'Estuaire de la Gironde ». Les courses seront régies par le RIPAM partie B section 2, les Règles de Course à la Voile (RCV), les IC habitable et les règles de la jauge Osiris. **Aucun frais d'engagement ne sera demandé aux bateaux pour l'inscription de celui-ci à une étape du championnat.** Les clubs, organisateurs d'épreuves comptant pour le championnat de l'Estuaire, doivent publier un avis de course au moins quinze jours avant celle-ci.

II. Conditions d'inscription

Le championnat de l'Estuaire est ouvert à tous les bateaux présentant un certificat OSIRIS Habitable valide et les licences de tous les équipiers (annuelle compétition ou temporaire).

De plus la feuille d'engagement auprès du club organisateur devra être signée par le skipper. Le skipper est responsable de l'embarquement de son équipage en fonction de l'engagement fait lors de son inscription. L'attestation d'assurance (responsabilité civile et les dommages occasionnés au tiers) sera à présenter lors de l'inscription.

III. Titres délivrés

Il sera délivré un titre de Champion de l'Estuaire pour chaque flotte de classement. Les flottes de classement sont définies par le conseil de l'Estuaire.

IV. Epreuves comptant pour le championnat

Les épreuves prises en compte pour l'attribution des points du championnat de l'Estuaire sont inscrites en annexe et définies par le conseil de l'Estuaire.

Ces épreuves sont courues selon la règle de jauge d'OSIRIS Habitable. Celles-ci seront :

- En temps sur temps suivant les conditions de vent et de courant.
- En temps sur distance suivant les conditions de vent et de courant.

Une épreuve comptant pour le championnat de l'Estuaire peut comprendre plusieurs courses et durer plusieurs jours.

V. Classement du championnat de l'Estuaire

Chaque épreuve comptant pour le championnat de l'Estuaire devra faire l'objet d'un classement pour chaque flotte de bateaux définie en annexe. Pour chaque épreuve et pour chaque flotte, les points pour le championnat seront attribués **suivant la formule HN** :

$$100X (R-A+1)/R$$

- **R**: nombre de bateaux participant à l'épreuve
- **A**: rang du bateau dans l'épreuve

Un bateau absent à une épreuve marquera zéro point. Pour chaque bateau on enlèvera les deux plus mauvais résultats mais ceci seulement à partir de six épreuves validées pour le championnat. Le vainqueur est le bateau qui,

Règlement du « Championnat de l'Estuaire de la Gironde »

à l'issue des épreuves, totalise le plus de points. Le calcul du championnat de l'Estuaire sera fait par le logiciel fédéral FREG et l'application BR champ de celui-ci.

VI. Homologation du championnat

Un titre ne sera homologué dans une flotte que si celle-ci comporte au moins trois concurrents ayant participé à au moins 4 épreuves.

VII. Elaboration et envoi des résultats

Les clubs organisateurs auront la responsabilité du calcul des résultats leur épreuve. Ils devront faire parvenir au plus tard le **sur** lendemain de l'épreuve le fichier HTML aux différents Clubs participants, ainsi qu'au responsable du classement de l'Estuaire. **Celui-ci devra faire apparaître les temps réels et compensés, il sera par flotte et en scratch.**

Les clubs organisateurs devront, **dans le même délai**, transmettre les résultats à la FFV en utilisant la procédure de transmission intégrée dans le logiciel Freg :

La transmission devra être faite par course ou par journée d'épreuve, en temps scratch si possible.

Le responsable Estuaire calculera le classement en fonction des 3 Flottes de classement de l'Estuaire à l'aide du logiciel BR champ application de FREG et le transmettra aux Clubs de l'Estuaire par Email.

VIII. Départ des courses

➤ Modification : Ch 3, §26 des RCV

Le signal d'Avertissement est à 8 minutes avant le signal de départ (pavillon National si départ toutes classes, sinon les pavillons. de classes – flammes numériques)

➤ La procédure de départ sera doublée à la VHF, cette procédure est indiquée en annexe A. Les signaux visuels resteront la référence.

➤ Retard (application des RCV) Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé de « l'Aperçu », qui sera doublé à la VHF.

➤ Rappel individuel et général sera annoncé à la VHF.

La ligne de départ sera fermée entre 10 et 20mn après le départ, selon les instructions de course.

Pour tout démarrage moteur pour raison de sécurité pendant une manche, le concurrent aura une pénalité en temps de 10% minimum laissée à l'appréciation du comité de course. Le concurrent concerné doit hisser son pavillon de reconnaissance de faute (I) et devra doubler par VHF.

IX. RCV 44.1

En application de l'article 14.1 des IC Types, la pénalité est d'un tour.

Délégué Estuaire Septembre 2018 Cédric Kowalski.

Mise à jour au : 9 Novembre 2019

Règlement du « Championnat de l'Estuaire de la Gironde »

Annexes

Annexe 1 : Classement des flottes

BATEAUX HABITABLES	
Flottes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	De 6 à 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	De 13,5 à 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	De 20,5 à 33

Annexe 2 : Epreuves comptant pour le championnat

La Cavernière

La Blayaise

Transgironde

Trophée Port-Médoc

Tour de Cordouan

Coupe du Prince Noir

Coupe de Pentecôte

Coupe Lormontaise-Botalo

Annexe 3 : Le Responsable du classement

Chaque Année le responsable du classement est désigné par le conseil de l'Estuaire

Délégué Estuaire Septembre 2018 Cédric Kowalski.

Mise à jour au : 9 Novembre 2019